

2.—Service des renseignements commerciaux.

Le Service des renseignements commerciaux du ministère du Commerce a pour objet de servir les intérêts du commerce canadien à l'étranger et dans les autres parties de l'Empire. A cette fin, des Commissaires du commerce canadien sont disséminés à travers le monde. Ces Commissaires du commerce envoient périodiquement des rapports sur la situation commerciale et financière du pays qu'ils habitent, les fluctuations qui se produisent sur les marchés et le besoin des produits du Canada ou les occasions qui se présentent de conclure des affaires. Ils se livrent aussi à des investigations spéciales sur les possibilités de disposer de certaines marchandises canadiennes et, en général, consacrent leurs meilleurs efforts à favoriser l'expansion des exportations. Ces rapports, enquêtes, etc., sont résumés hebdomadairement dans un bulletin intitulé *Bulletin des renseignements commerciaux*, publié à Ottawa par le Service des renseignements commerciaux et dont l'abonnement coûte \$1 par an. Il est envoyé à tous les industriels canadiens et autres intéressés qui en font la demande.

Des Commissaires du commerce canadien résident dans le Royaume-Uni, à Londres, Liverpool, Bristol et Glasgow et à Dublin, Etat libre d'Irlande. D'autres sont établis à Port d'Espagne, Trinidad; Kingston, Jamaïque; Buenos Ayres; Rio de Janeiro; Shanghai; la Havane; Paris; Bruxelles; Hambourg; Rotterdam; Milan; Kobe; Melbourne; Auckland, Nouvelle-Zélande; le Cap; Calcutta; Singapour et New-York. En outre on trouve un agent commercial à Sydney, N.G.S. En vertu d'un arrangement conclu entre le ministère du Commerce du Canada et le ministère britannique des Affaires Etrangères, les fabricants et exportateurs canadiens peuvent obtenir des informations et des conseils en s'adressant aux consuls britanniques accrédités dans tous les pays où le Canada n'est pas lui-même représenté.

3.—Commerce extérieur.

Interprétation des statistiques.—Dans l'appréciation des données statistiques du commerce extérieur du Canada, il ne faut pas perdre de vue: primo, que depuis l'année 1907, les chiffres se rapportent à l'exercice budgétaire se terminant le 31 mars; secundo, que le mot "importations" est synonyme de "marchandises importées pour la consommation"; ceci ne signifie pas que ces marchandises aient été nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles y ont été livrées à l'importateur; la valeur spécifiée pour les marchandises importées est le prix réel et exact qu'elles commandent sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent et au moment de leur exportation au Canada; tertio, que les mots "produits canadiens" couvrent tous les articles importés qui ont été modifiés dans leur forme ou augmentés de valeur par l'industrie canadienne, tels que le sucre raffiné au Canada, provenant du sucre brut importé, la farine obtenue du blé importé et les articles constitués ou fabriqués avec des matières premières importées; la valeur des produits du Canada est leur valeur réelle à la date de leur exportation aux ports canadiens, d'où ils sont expédiés; quarto, que l'expression "produits étrangers" désigne tous les articles de provenance étrangère, qui sont réexportés. La valeur des produits étrangers est le coût effectif de ces marchandises.

1.—Statistiques rétrospectives.

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des échanges commerciaux du Canada depuis 1868 jusqu'à 1924; il indique les importations pour la consommation, soit imposables, soit en franchise, les exportations des produits canadiens et étrangers et, enfin, le total général des échanges. Evidemment, il n'a pas toujours été facile de